

Saisine Débat public "franchissements de Loire - coeur métropolitain"



Synthèse des trois premières rencontres

Trois séances de travail ont été consacrées à cette saisine, dont une pour l'audition des Vice-Présidents de la Commission nationale du débat public.

Séance du 30 septembre

Trois grandes questions ont été posées :

D'abord celle du cadre du débat

Les participants ont été invités à se livrer à l'exercice de proposer leur approche de cette question. Plusieurs points essentiels sont à retenir :

- Pour formaliser un titre du futur débat public, les propositions avancées peuvent se résumer dans la formule : "Inventer de nouvelles manières de franchir la Loire dans un cœur qui se transforme (y rentrer, en sortir, le traverser...)"
- Le sous-titrage de ce débat tourne autour de : "fonder une nouvelle appropriation du cœur de Nantes sur une triple approche mobilité/qualité de vie/image"
- L'arrière-plan du débat réside parfois dans un non-dit, celui de l'insuffisance (ou pas) des franchissements actuels
- Le cadre du débat repose sur le principe "la parole à tous" dans le cadre d'un débat plus politique que technique.

Ensuite celle du périmètre du débat

- Le cadre approprié est plus sociologique (au sens des groupes sociaux d'utilisateurs) que géographique

- Il faut chercher à toucher des catégories multiples : professionnelles, sociales, familiales en fonction de leurs pratiques modales (marche à pied, vélo, TC, voiture) plutôt qu'un périmètre géographique prescrit (communal, intercommunal, départemental...)
- L'objectif est de capter le ressenti des "franchisseurs", selon le moment et le motif de la traversée du fleuve
- Ce futur débat public est une prolongation de "ma ville demain" dont le bilan a démontré que l'expression recueillie allait bien au-delà du périmètre "officiel" retenu qui était celui de Nantes métropole

Enfin, celle des préalables au débat

Ils sont au nombre de deux :

- la nécessité d'un "open data" total. L'ensemble des éléments d'information, notamment les études réalisées à la demande de Nantes métropole, doit être disponible. A ce jour, un certain nombre de documents sont d'ores et déjà consultables dans les locaux du Conseil de développement.
- le besoin de cerner les motivations (enjeux, prospective...) avant les argumentaires techniques.

Séance du 7 octobre 2013

Audition de Laurence Monnoyer et Jacques Archimbaud,
Vice-Présidents de la Commission Nationale du Débat Public

Plusieurs grands points ressortent de cette audition :

Sur le plan de l'organisation du débat

- Le cumul des infrastructures envisagées dans le cadre des futurs franchissements de la Loire pourrait dépasser le seuil de 300 Millions d'euros, ce qui ferait entrer automatiquement le projet dans le cadre de la compétence légale de la [CNDP](#)
- La question de Commissions "Régionales" du débat public peut être posée. Certains territoires réfléchissent à cette éventualité. Le Nord Pas de Calais a créé une [instance régionale du débat public](#)
- La question est également posée pour des instances de débat public à l'échelle métropolitaine. L'acte 3 de la décentralisation envisage aujourd'hui cette hypothèse pour la métropole parisienne.

Sur la forme et le contenu du débat

- Accepter la durée du débat et ne pas se limiter à un seul outil. C'est le croisement de plusieurs instruments qui fera la richesse et l'utilité des échanges
- Envisager des outils pérennes, réutilisables sur différents thèmes à débattre, qui privilégient la prospective et la vision à long terme plutôt que les aspects techniques. Dans le cas des franchissements de Loire, chacun des ouvrages envisagés fera obligatoirement l'objet d'une concertation légale
- Chercher l'expression la plus large et notamment celle de ceux qui n'ont pas de porte-parole
- Accepter la séparation des pouvoirs : celui qui organise le débat ne doit pas être le porteur du projet.

Séance du 22 octobre

Consacrée d'abord au débriefing de l'audition de la CNDP, cette séance a mis en évidence quelques éléments :

- L'idée de séparer le porteur du projet de l'organisateur du débat est séduisante, mais fait débat. La question est passionnante mais a des conséquences lourdes. Une attention doit être portée à ne pas multiplier les structures et les coûts
- Un dispositif mixte pourrait être proposé sous la forme d'une autorité morale (dont la composition est à définir) garantissant l'indépendance du débat mais dont les moyens logistiques seraient trouvés parmi les structures existantes
- Le concept de marque "débat public" doit conduire à faire des propositions qui sortent de l'ordinaire et laisse au Conseil de développement un large champ d'investigation
- L'audition de la CNDP a permis de constater une convergence avec le Conseil de développement sur la nécessité de capter à la fois la diversité et la subjectivité des expressions. C'est le moyen d'identifier les contradictions.

S'agissant des outils et des publics à mobiliser :

- Il est rappelé la nécessité d'utiliser l'existant : le territoire métropolitain dispose d'ores et déjà de multiples outils de médiation et de connexion : conseils de quartiers, centres sociaux, structures diverses... Ce maillage existant du territoire est un atout pour toucher un maximum de publics. C'est aussi le moyen de capter la variété des attentes, voire leurs contradictions
- Dans la répartition des publics, s'il est important de recueillir le ressenti des "franchisseurs", il est tout aussi essentiel d'entendre celui d'une sous-catégorie, celle des... "bouchonneurs". Il ne faut pas les nier et leur motivation à participer au débat public sera capitale
- La traversée de la Loire implique aussi une autre catégorisation, celle des infra-urbains, qui sont davantage utilisateurs des transports collectifs ou du vélo, de celle des péri-urbains pour lesquels la voiture reste l'outil de mobilité essentiel
- C'est une banalité de le rappeler mais la catégorie des jeunes est la plus concernée. Pour des équipements dont certains ne verront pas le jour avant 10 ou 15 ans, il est important de garder ce souci d'anticipation
- Une attention particulière doit être portée à l'organisation du débat avec des formules souples permettant d'aller chercher des publics qui sont souvent moins consultés : petites structures, personnel des petites entreprises...
- L'ensemble des outils de rencontre devra ainsi répondre au souci de la "broderie" du débat public en privilégiant la démultiplication des lieux et des espaces. Dans cet esprit, le parallèle avec la démarche "ma ville demain" prend tout son sens
- Les méthodes à proposer relèvent donc d'un mélange de moyens issus à la fois de l'expérience de la CNDP, de celle de la démarche prospective Nantes 2030, du savoir-faire des structures participatives existantes, complétées par un dispositif d'entretiens, d'études d'opinion...

Prochaines séances :

Mercredi 6 novembre à 18h : Grands projets et design des politiques publiques – Application de ce concept au futur débat public ? Rencontre avec [Olivier RYCKWAERT](#), Directeur de la Plateforme Régional d'innovation (PRI) des Pays de la Loire

Lundi 18 novembre à 18h : Tirage au sort et expériences démocratiques. Application possible pour de grands projets ? Rencontre avec [Goulven BOUDIC](#), Professeur de science politique

Mercredi 4 décembre à 18h : Les outils numériques pour le débat public. Etat de l'art Rencontre avec Fabien POULARD, Docteur en informatique, fondateur de la startup [Dictanova](#)